



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la communauté de communes de Isle Double Landais constitue le projet politique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il a été établi à partir des enseignements du diagnostic territorial faisant état des lieux des atouts et des faiblesses des communes mais également des opportunités et des menaces. Il affirme la politique du territoire et présente les grands choix stratégiques à échéance d'environ 10 ans. Avec le PADD, c'est la notion de territoire qui est mise en avant. Il répond aux objectifs énoncés à l'article L151-5 du code de l'urbanisme. Le PADD est la clé de voûte du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble des communes. Il décrit les orientations de politique générale, adoptées par la collectivité et les outils dont elle souhaite se doter pour affirmer son développement dans les années à venir. Le PADD conditionne la révision ou non du PLUi. Le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) traduisent les objectifs du PADD sans être contradictoires avec eux.

Le PADD se décline suivant trois orientations :

ORIENTATION 1 : VERS UNE CROISSANCE DURABLE DES TERRITOIRES DE LA CCIDL

Axe 1 : Un projet d'accueil au service du renforcement de l'armature du territoire

Axe 2 : Revitaliser les bourgs, supports de la dynamique du territoire

Axe 3 : Renforcer la qualité résidentielle du territoire

Axe 4 : Améliorer les conditions de déplacements et les échanges au sein et en dehors de l'intercommunalité

ORIENTATION 2 : SOUTENIR ET RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE

Axe 1 : Assurer un développement économique équilibré, visible et qualitatif

Axe 2 : Une économie agricole à soutenir et à valoriser

Axe 3 : Valoriser la filière bois

Axe 4 : Renforcer le potentiel touristique

Axe 5 : Autoriser les projets de développement à l'appui des énergies renouvelables

ORIENTATION 3 : PRESERVER LE CADRE NATUREL ET LE PATRIMOINE ECOLOGIQUE

Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles à l'échelle du territoire, en confortant les continuités naturelles

Axe 2 : Soutenir la préservation et la valorisation du patrimoine paysager et bâti remarquable

Axe 3 : Prévenir et limiter les risques naturels et les nuisances

Axe 4 : Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre



ORIENTATION 1 : VERS UNE CROISSANCE DURABLE DES TERRITOIRES DE LA CCIDL

AXES	SOUS-AXE	DISPOSITIONS DU PLUi
Axe 1 : Un projet d'accueil au service du renforcement de l'armature du territoire	Des perspectives de croissance mesurées, tenant compte des caractéristiques du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter la production de logements à la dynamique démographique et à ses perspectives d'évolution en compatibilité avec le SCoT ➤ Mise en œuvre des densités de logements en fonction de l'armature urbaine inscrite dans le SCoT
Axe 2 : Revitaliser les bourgs, supports de la dynamique du territoire	Créer les conditions de l'émergence de réelles centralités, fédératrices à l'échelle du territoire intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Requalifier et renforcer les espaces publics structurants à l'appui des centralités ➤ Identifier et valoriser les entrées de bourgs ➤ Favoriser la mixité des fonctions urbaines (<i>résidentielles, marchandes, de services et d'agrément</i>)
	Offrir un habitat renouvelé et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutte contre l'habitat vacant et dégradé ➤ Favoriser le renouvellement urbain ➤ Valoriser les espaces publics présents dans les bourgs, améliorer leur accessibilité, améliorer le cadre de vie et faire des centres bourgs des lieux de création de lien sociale (<i>développement des aménités urbaines, politique d'animation avec un mobilier urbain adapté...</i>)
Axe 3 : Renforcer la qualité résidentielle du territoire	Améliorer le niveau de services et d'équipements, afin de répondre aux besoins de la population et en lien avec son évolution	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter et renforcer la complémentarité entre Montpon-Ménéstérol, Le Pizou et les villages ➤ Affirmer Montpon-Ménéstérol en tant que centre du rayonnement local et consolider ses relations d'interdépendance vis-à-vis du territoire de la CCIDL ➤ Garantir l'accès de tous à un ensemble de services publics performants et quantitativement adaptés à la croissance de la population (<i>éducation, administration, sports et loisirs, santé, etc.</i>) ➤ Favoriser le développement des services à la personne, notamment en



ORIENTATION 1 : VERS UNE CROISSANCE DURABLE DES TERRITOIRES DE LA CCIDL

AXES	SOUS-AXE	DISPOSITIONS DU PLUI
		<p>faveur des personnes âgées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les réseaux numériques et accompagner les nouveaux entrepreneurs (<i>télétravail, coworking...</i>)
	<p>Favoriser le développement d'une urbanisation de qualité, tenant compte des valeurs patrimoniales de la CCIDL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver le patrimoine bâti traditionnel emblématique du territoire et marqueur de l'identité locale ➤ Promouvoir de nouvelles formes urbaines et autoriser de nouveaux modes d'habiter (<i>maisons en bois, en paille, bioclimatiques, cabanes dans les arbres...</i>), tout en garantissant une bonne intégration urbaine, architecturale et paysagère des futurs bâtis ➤ Identifier et préserver le patrimoine paysager existant au sein des communes (<i>arbres, haies, parcs public et privés, jardins patrimoniaux...</i>) ➤ Réfléchir à une gestion qualitative des interfaces espaces naturels / espaces bâtis pour donner de l'épaisseur aux espaces bâtis ➤ Favoriser la réintroduction de la nature en ville : utilisation de la trame paysagère comme base du développement urbain dans les nouvelles opérations d'ensemble à utiliser et intégration du végétal dans les projets ➤ Promouvoir un habitat durable : prise en compte du développement des énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie dans les nouvelles opérations urbaines, mesures visant à encourager le choix de matériaux durables (<i>matériaux à faible impact environnemental, matériaux biosourcés tels que le bois, la paille, le chanvre... ou les matériaux de réemploi</i>)
	<p>Renforcer la mixité sociale et générationnelle à l'échelle du territoire intercommunal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter à la production diversifiée de logements à l'échelle du territoire pour répondre aux enjeux de vieillissement de la population et aux besoins liés aux situations temporaires (<i>intérim, décohabitation, séparation...</i>), et notamment dans les principales centralités identifiées dans le SCoT (<i>bourgs</i>)



ORIENTATION 1 : VERS UNE CROISSANCE DURABLE DES TERRITOIRES DE LA CCID

AXES	SOUS-AXE	DISPOSITIONS DU PLU
		<p><i>structurants, bourgs pivots et villages ayant plusieurs fonctions de proximité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter la part des logements sociaux dans les nouvelles opérations d'ensemble
	Favoriser une densification maîtrisée et qualitative des tissus urbains existants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner le processus de densification au sein des tissus urbains existants, dans le respect du paysage et des formes urbaines existantes de sorte à maîtriser la division parcellaire
	Appuyer la production de logements sur la mutation des espaces bâtis (<i>bourgs et hameaux</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le réinvestissement du parc de logements anciens dans les tissus bâtis ➤ Autoriser le changement de destination des bâtiments agricoles anciens d'intérêt architectural ou patrimonial ➤ Favoriser la rénovation et l'amélioration thermique des bâtiments, de sorte à lutter contre la précarité énergétique
Axe 4 : Améliorer les conditions de déplacements et les échanges au sein et en dehors de l'intercommunalité	Limiter la dépendance à la voiture et renforcer l'usage de modes alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter l'étalement urbain hors de l'enveloppe des bourgs et le mitage des zones naturelles ou agricoles ➤ Améliorer et sécuriser le maillage des circulations douces pour les déplacements de courtes distances, au sein des bourgs et pour les déplacements entre villages voisins (<i>pistes cyclables, cheminements doux...</i>), en alternative aux axes routiers et notamment pour l'accès aux principaux centres d'intérêts (<i>collège, écoles, commerces, équipements sportifs et administratifs</i>) et de sorte à lutter contre l'isolement social en l'absence de voiture. ➤ Optimiser et développer l'offre en stationnement au sein des secteurs générateurs de flux (<i>centres urbains, gare, polarités économiques et zone commerciale</i>) ➤ Encourager l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle pour la mobilité domicile/travail en s'appuyant sur les principales infrastructures structurantes du territoire (<i>voie ferrée, A89, RD</i>) : développement du co-



ORIENTATION 1 : VERS UNE CROISSANCE DURABLE DES TERRITOIRES DE LA CCIDL

AXES	SOUS-AXE	DISPOSITIONS DU PLU
		voiturage pour les déplacements quotidiens, de l'offre en transports collectifs, renforcer le rôle de la gare de Montpon-Ménésterol dans la mise en œuvre de l'intermodalité sur le territoire...
		➤ Renforcer l'accès, notamment par les itinéraires doux, aux sites emblématiques du territoire intercommunal (<i>chemin de Saint-Jacques de Compostelle, GR 646, l'Isle...</i>)
	Réduire les pollutions et nuisances liées au trafic routier	➤ Favoriser l'usage de véhicules à énergie renouvelable



ORIENTATION 2 : SOUTENIR ET RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE		
AXES	SOUS-AXE	SUGGESTIONS D' ACTIONS
Axe 1 : Assurer un développement économique équilibré, visible et qualitatif	Poursuivre le développement économique local	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter les activités économiques existantes et en clarifiant leur organisation ➤ Favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques, créatrices d'emplois, au niveau des bourgs structurants et pivots de la CCIDL, de sorte à renforcer la lisibilité de l'armature économique locale ➤ Améliorer la qualité des aménagements des espaces à vocation économique, de façon à renforcer leur attractivité
	Soutenir et développer les commerces de proximité des centres-bourgs (<i>objectif de maintenir la vitalité des centre-bourgs</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser les déplacements et l'accès aux commerces ➤ Définir les outils nécessaires à la pérennisation et au développement du petit commerce de proximité en cœur de bourg (<i>développer la mixité habitat/activités en zone de bourg avec des commerces de proximité, éviter la délocalisation des surfaces commerciales en dehors des centres-bourgs</i>)
Axe 2 : Une économie agricole à soutenir et à valoriser	Maintenir et assurer la pérennité de l'agriculture (culture et élevage), vecteur d'emplois et de maintien des paysages	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver les terres agricoles stratégiques, avec un potentiel agronomique, et notamment les terres alluviales, pour répondre aux besoins des exploitations en activité (<i>en recherche de surface</i>) et des nouvelles exploitations ➤ Préserver la fonctionnalité des exploitations agricoles et faciliter la cohabitation avec les zones bâties (<i>limiter l'implantation de nouvelles constructions à usage d'habitation à proximité d'une exploitation</i>) ➤ Favoriser le développement des exploitations existantes
	Promouvoir la diversification des activités agricoles et le développement d'une agriculture de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablir des dispositions réglementaires permettant la diversification de l'activité agricole, et favorisant notamment la diversification économique (<i>agritourisme...</i>) ➤ Permettre la valorisation des productions locales, via la mise en place d'actions visant à favoriser les circuits courts et les débouchés locaux



ORIENTATION 2 : SOUTENIR ET RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE

AXES	SOUS-AXE	SUGGESTIONS D' ACTIONS
Axe 3 : Valoriser la filière bois	Valoriser la ressource en bois en exploitant toutes les opportunités offertes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter l'activité sylvicole existante : ➤ Soutenir la diversification de la filière / activer les débouchés (<i>bois de construction, bois énergie...</i>) -
	Limiter et gérer les interfaces bâti / forêt	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver le massif forestier en évitant le mitage des espaces forestiers et en maîtrisant l'étalement urbain -
	Encadrer les usages de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concilier la forêt économique, la forêt écologique et la forêt récréative -
Axe 4 : Renforcer le potentiel touristique	Développer l'activité touristique, à l'appui des atouts offerts par le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pérenniser les hébergements touristiques existants et permettre la création de nouveaux lieux d'hébergement et de restauration (<i>gîtes, chambres d'hôtes, camping, etc.</i>). ➤ Valoriser les sites emblématiques et/ou identitaires du territoire et conforter leur accès par le développement d'un réseau maillé d'itinéraires doux (<i>pistes cyclables, sentiers forestiers et de randonnées...</i>) ➤ Soutenir les diverses activités éco-touristiques (<i>canoë...</i>) ➤ Améliorer l'offre numérique
Axe 5 : Autoriser les projets de développement à l'appui des énergies renouvelables	Permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les productions d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biogaz, bois énergie, ...), à l'appui des ressources locales et des gisements d'énergies renouvelables issus du territoire



ORIENTATION 3 : PRESERVER LE CADRE NATUREL ET LE PATRIMOINE ECOLOGIQUE

AXES	SOUS-AXE	SUGGESTIONS D' ACTIONS
Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles à l'échelle du territoire, en confortant les continuités naturelles	Conforter, préserver et valoriser les continuités naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger les espaces naturels à l'échelle du territoire intercommunal, et notamment des sites d'intérêts écologiques (Natura 2000, ZNEFF, ENS) et le massif de la Double et du Landais, supports de la trame verte et bleue ➤ Protéger la trame bleue, caractérisée par les vallées de l'Isle et de la Double, le réseau hydrographique intercommunal et les zones humides ➤ Préserver et renforcer les haies existantes, en zone urbaine comme dans les zones agricoles ou naturelles, élément clé support de la trame verte ➤ Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes ➤ Préserver les coupures à l'urbanisation, en milieu naturel comme en milieu urbain
	Protéger la ressource en eau, en maintenant la qualité des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir la qualité de la ressource en eau en protégeant l'ensemble du réseau hydrographique existant ➤ Préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles, sensibles aux pollutions de surface issues des activités humaines ➤ Limiter l'impact du ruissellement des eaux pluviales sur les milieux récepteurs, et notamment dans les futurs secteurs de projet
	Préserver le massif forestier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver le massif forestier en évitant le mitage des espaces forestiers et en maîtrisant l'étalement urbain
Axe 2 : Soutenir la préservation et la valorisation du patrimoine paysager et bâti remarquable	Protéger le patrimoine bâti et paysager emblématique du territoire, vecteur d'identité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver le paysage rural, support de la biodiversité et d'un cadre de vie de qualité sur le territoire intercommunal ➤ Appuyer l'urbanisation sur les structures paysagères existantes ou à créer, afin de participer au développement des trames vertes et bleues sur le territoire intercommunal



ORIENTATION 3 : PRESERVER LE CADRE NATUREL ET LE PATRIMOINE ECOLOGIQUE

AXES	SOUS-AXE	SUGGESTIONS D' ACTIONS
		<ul style="list-style-type: none">➤ Valoriser et faire connaître le patrimoine intercommunal (bâti, paysager et environnemental), au travers de structures d'accueil et de sensibilisation du public et/ou d'aménagements structurants, à l'appui des politiques existantes (PDIPR, schéma régional véloroutes-voies vertes,...)
Axe 3 : Prévenir et limiter les risques naturels et les nuisances	Prise en compte des risques naturels dans les choix de développement et d'aménagement futurs	<ul style="list-style-type: none">➤ Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques naturels, notamment liés aux inondations, aux feux de forêt du fait de la proximité avec les massifs forestiers et aux mouvements de terrain
	Limiter les interfaces urbaines avec les zones de nuisances	<ul style="list-style-type: none">➤ Réduire l'exposition aux nuisances sonores et en atténuer les effets➤ Limiter l'extension de l'urbanisation aux abords des exploitations agricoles afin d'éviter les conflits de voisinage ou d'usages➤ Préserver les coupures d'urbanisations entre les zones d'activités économiques et les zones d'habitat
Axe 4 : Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre	Inscrire le territoire dans la transition énergétique et développer une gestion environnementale performante	<ul style="list-style-type: none">➤ Encourager l'utilisation des énergies renouvelables pour les constructions sur le territoire➤ Créer les conditions d'un habitat durable, moins consommateur d'espaces et aux performances énergétiques et environnementales renforcées